



VILLE DE
SEPT-ÎLES

**RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES**

**RAPPORT DU COMITÉ DE RETRAITE
Année 2014-2015**

TABLE DES MATIÈRES

Membres du comité de retraite	2
Participants au régime	3
Administration du régime	4
Politique de placement.....	12
Placements au 31 décembre 2014	15
Évaluation actuarielle au 31 décembre 2013	17
États financiers.....	20
Informations statistiques	24

MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

Le comité chargé d'administrer le Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sept-Îles se compose de dix (10) membres désignés. La composition du comité est actuellement la suivante :

- Serge Gagné * Trésorier, représentant de l'employeur
- Jean Masse Conseiller municipal, représentant de l'employeur
- Guy Berthe Conseiller municipal, représentant de l'employeur
- Éric Mailloux ** Directeur – Ressources humaines, représentant de l'employeur
- Denis Clements Représentant des employés-cadres et non syndiqués
- Marie-Claude Bérubé Représentante des employés de bureau
- Gaétan Savoie Représentant des employés manuels
- Gaston Bernier Représentant des participants non actifs
- Keith Eldridge Membre indépendant
- Caroline Touzel Secrétaire (membre non-votant)

* Président

** Vice-président

PARTICIPANTS AU RÉGIME

Au 31 décembre 2014, le régime de retraite comptait 406 participants, tel que présenté au tableau suivant :

	Participants actifs	Participants retraités	Bénéficiaires	Rentes différées et cas en suspens	Droits résiduels	Total
Au 31 décembre 2013	199	172	4	27	0	402
Nouveaux participants	18					18
Participants actifs ayant pris leur retraite	(7)	7				0
Cessations de service						
Remboursements	(3)			(9)	5	(7)
Rentes différées	(4)			4		0
Suspens	(8)			8		0
Fin de rente						0
Décès		(8)				(8)
Nouveaux bénéficiaires			1			1
Au 31 décembre 2014	195	171	5	30	5	406

* Participants actifs par groupe d'employés

Cadres et non-syndiqués	50
Cols blancs SCFP-1930	59
Cols bleus SCFP-2589	77
Salariés OMH	9
Au 31 décembre 2014	195

ADMINISTRATION DU RÉGIME

a) Rôle et fonction du comité d'administration

Le comité est responsable de la bonne administration du régime et de la caisse de retraite. Afin de réaliser cet objectif, le comité a délégué certains de ses pouvoirs et mandaté des tiers pour l'accomplissement de différents actes.

Dans un premier temps, le comité a mandaté et confié à la Fiducie Desjardins la garde des valeurs mobilières composant le portefeuille de la caisse. La Fiducie tient une comptabilité complète et régulière des valeurs confiées à sa garde, de tous les revenus encaissés et de tous les déboursés effectués. De plus, le comité a confié à la Fiducie le paiement des rentes aux retraités et le remboursement de cotisations aux bénéficiaires du régime de retraite.

Les actifs de la caisse sont gérés par trois gestionnaires de portefeuille. Présentement, la firme de gestion Hexavest a un mandat de gestion en actions mondiales et en actions des pays émergents, tandis que la firme Letko Brosseau a un mandat équilibré et gère les obligations et une partie du portefeuille d'actions. À compter de juillet 2014, la firme Bentall Kennedy a reçu la responsabilité d'un mandat de gestion d'actif immobilier.

Afin d'évaluer la performance des gestionnaires de la caisse de retraite, le comité a retenu les services de RBC Services aux investisseurs. Ces services consistent à l'émission de rapports d'évaluation trimestriels et annuels ainsi qu'à des consultations reliées à l'évaluation du rendement et des gestionnaires. À compter de l'année 2015, ces mêmes services ont été confiés à Morneau Shepell. Les services de Morneau Shepell sont également retenus afin d'évaluer la performance des gestionnaires et d'accompagner le comité d'administration au niveau de la révision annuelle de la politique de placement et pour divers mandats ponctuels.

ADMINISTRATION DU RÉGIME

Les services administratifs et actuariels ont été confiés à la firme Morneau Shepell. Sommairement, l'actuaire doit maintenir les registres ou dossiers jugés nécessaires à la bonne administration du régime, effectuer la préparation des rapports annuels, ainsi que la préparation d'un relevé annuel détaillé à l'intention de chaque participant. L'actuaire est également responsable d'effectuer les différents calculs reliés notamment à la retraite, à la cessation de service, au décès et à l'indexation des rentes.

De plus, conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le comité d'administration dispose d'un règlement intérieur qui a pour objectif d'encadrer le fonctionnement et les pratiques du comité afin de s'assurer que les principes de saines gouvernances sont respectés. Le règlement intérieur fixe notamment les règles entourant les sujets suivants :

- 1) Les fonctions et obligations respectives des membres du comité;
- 2) Les règles de déontologie qui régissent ces personnes;
- 3) Les règles à suivre pour désigner le président, le vice-président et le secrétaire;
- 4) La procédure applicable lors des réunions et la fréquence de celles-ci;
- 5) Les mesures à prendre pour former les membres du comité;
- 6) Les mesures à prendre pour gérer les risques;
- 7) Les contrôles internes;
- 8) Les livres et registres à tenir;
- 9) Les règles à suivre pour choisir, rémunérer, surveiller et évaluer les délégués, les représentants et les prestataires de services;
- 10) Les normes concernant les services que rend le comité, entre autres, celles relatives aux communications avec les représentants et les bénéficiaires.

ADMINISTRATION DU RÉGIME

b) Activités de l'année

En 2014, le comité s'est réuni à cinq reprises, soit le 17 avril, le 27 mai, le 11 juin, le 14 novembre et le 23 décembre. Depuis le début de l'année 2015, le comité s'est réuni à trois reprises, soit le 9 janvier, le 25 mars et le 30 avril. Lors de ces réunions, le comité s'est penché notamment sur l'administration courante du régime ainsi que l'analyse des rendements et des gestionnaires. Par ailleurs, le comité a tenu, le 11 juin 2014, sa vingt-quatrième assemblée générale annuelle, et ce, conformément à la « Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec ».

Parmi les faits saillants qui retiennent plus particulièrement notre attention et qui ont fait l'objet d'étude et de décisions par le comité, mentionnons les suivants :

- Révision de la politique de placement afin de diversifier les investissements de la caisse en confiant une partie des actifs dans la gestion immobilière. La politique de placement révisée est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014.
- Participation des membres du comité à deux formations en novembre 2014 portant sur la mise à jour des règles de financement pour le secteur municipal et sur le projet de loi n^o 3.
- Conscient que plusieurs participants non actifs et bénéficiaires ne peuvent se déplacer pour assister à l'assemblée annuelle et soucieux d'offrir l'opportunité à un plus grand nombre possible d'avoir leur mot à dire à l'élection de leur représentant, le comité a procédé à la révision de son règlement intérieur pour établir un mode d'élection par la poste.
- Le 4 février 2015, le comité d'élection procède à la proclamation d'élection de monsieur Gaston Bernier pour agir à titre de représentant des participants non actifs et bénéficiaires. La durée du mandat de monsieur Bernier est de trois ans.

ADMINISTRATION DU RÉGIME

- Analyse du rapport financier et du rapport du vérificateur en vue de leur dépôt auprès de la Régie des rentes du Québec. Les états de l'actif net et de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'année 2014 sont présentés aux pages 21 à 23 du présent rapport.
- Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1^{er} janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »).

Un processus prévoit une période de négociations débutant le 1^{er} février 2015 afin de déterminer la nature des changements qui seront apportés aux régimes. En l'absence d'entente, une décision sans appel sera prise ultimement par un arbitre. Certains changements de la Loi s'appliquent dès le 1^{er} janvier 2014, d'autres s'appliquent à la conclusion de l'entente entre les parties alors que d'autres éléments s'appliquent à la fin de la convention collective en vigueur pour les régimes avec report.

Voici les principaux changements prévus à la Loi.

Pour le service antérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs;
- Partage du déficit attribuable aux participants actifs entre la municipalité et les participants actifs (portion entre 45 % et 50 % aux participants actifs);
- Suspension possible de l'indexation automatique des rentes des participants retraités à compter de 2017 selon certaines conditions prévues à la Loi (incluant une décision de la municipalité prise à cet effet avec convocation des retraités à une assemblée).

ADMINISTRATION DU RÉGIME

Pour le service postérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs;
- Plafonnement de la cotisation d'exercice à 18 % ou 20 % de la masse salariale, selon le groupe d'employés concernés, sujet à certains ajustements haussiers prévus à la Loi;
- Partage à 50 / 50 de la cotisation d'exercice entre les participants actifs et la municipalité;
- Partage à 50 / 50 des déficits liés au service postérieur entre les participants actifs et la municipalité;
- Mise en place d'un fonds de stabilisation auquel des cotisations d'au moins 10% de la cotisation d'exercice seront versées (parts égales entre les participants actifs et la municipalité).

Aspects administratifs de la Loi:

Afin de satisfaire aux exigences de la Loi, tout en protégeant les droits des participants et la caisse de retraite, le conseil d'administration a pris des mesures sur les principaux enjeux administratifs de l'application de la Loi :

- Ajout de messages sur les relevés annuels et sur les relevés de prestations lors de retraites/départs/décès;
- Pour les retraites à compter du 1^{er} août 2015, verser 95 % de la rente à laquelle le participant a droit en vertu des dispositions actuelles du régime;
- Pour les calculs de départ/décès/partage, l'acquittement des droits selon le degré de solvabilité (sans la règle du 5 % du maximum des gains admissibles) pour les prestations de l'ancien volet et à 90 % pour les prestations du nouveau volet.

ADMINISTRATION DU RÉGIME

- Le 3 mars 2015, la Régie des rentes du Québec avise la municipalité de son refus d'enregistrer et d'autoriser la modification au troisième paragraphe de l'article 8.02 a) contenu au règlement 2007-101 de la Ville au motif qu'elle constitue une modification réductrice de droits rétroactive du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville.

L'amendement concerné visait à confirmer que la majoration des rentes des retraités s'appliquait uniquement lorsque l'évaluation actuarielle au régime de retraite ou la projection financière, selon l'approche de continuité et de solvabilité, démontre un surplus suffisant pour assurer la totalité des coûts d'indexation.

La Ville de Sept-Îles a mandaté une firme d'avocats afin de représenter les intérêts de la Ville dans ce litige, plus précisément afin de porter en appel cette décision devant le Tribunal administratif du Québec.

La Ville considère que cette décision est mal fondée en faits et en droit. La modification au régime de retraite ne vise qu'à rendre explicite l'interprétation que les parties ont toujours donnée à ce régime et l'application qu'elles en ont toujours faite.

Le comité de retraite a également porté en appel cette décision devant le Tribunal administratif du Québec.

- Analyse des rendements de la caisse de retraite. En 2014, la caisse a obtenu un rendement de 9,80 %. Le rendement du portefeuille cible étant un rendement de 10,78 %, cela résulte en une valeur soustraite de 0,98 point par rapport au portefeuille cible.

ADMINISTRATION DU RÉGIME

- Le rendement par gestionnaire et classe d'actifs, pour l'année 2014, est le suivant :

	Rendement	Indice	Valeur ajoutée
	%	%	%
Letko Brosseau			
Portefeuille total	8,70	10,45	(1,74)
Court terme	3,17	0,91	2,26
Obligations canadiennes	5,55	8,79	(3,24)
Actions canadiennes	14,17	10,55	3,62
Actions étrangères	10,25	12,14	(1,89)
Hexavest			
Actions étrangères	13,71	12,14	1,57
Bentall Kennedy			
Immobilier	0,26-	4,25	(3,99)

- Pour le premier trimestre 2015, la caisse a obtenu un rendement de 5,56 %. Le rendement du portefeuille cible étant un rendement de 6,00 %, cela résulte en une valeur ajoutée négative de 0,44 point par rapport au portefeuille cible.

ADMINISTRATION DU RÉGIME

- Le rendement par gestionnaire et classe d'actifs, pour ce trimestre se terminant le 31 mars 2015, est le suivant :

	Rendement	Indice	Valeur ajoutée
	%	%	%
Letko Brosseau			
Portefeuille total	3,88	5,05	(1,17)
Court terme	2,31	0,25	2,06
Obligations canadiennes	3,09	4,15	(1,06)
Actions canadiennes	1,09	2,58	(1,49)
Actions étrangères	10,03	11,87	(1,84)
Hexavest			
Actions étrangères	11,28	11,87	(0,59)
Bentall Kennedy			
Immobilier	0,77	1,07	(0,30)

- Le taux pour le calcul des intérêts crédités sur les cotisations, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 a été établi à 11,9 %, et ce, basé sur la moyenne des taux des rendements nets obtenus par la caisse au cours des trois dernières années.
- Au 1er janvier 2015, les rentes n'ont pas été indexées en raison du fait qu'aucune indexation ne peut être appliquée sur les rentes lorsque la situation financière du régime, tant selon l'approche de continuité que selon l'approche de solvabilité, ne démontre pas un surplus suffisant pour financer la totalité des coûts d'indexation.

POLITIQUE DE PLACEMENT

a) Objectifs

Le principal objectif de la politique de placement est d'obtenir un rendement optimal des actifs de la caisse de retraite en regard des contraintes, préférences et objectifs du régime.

L'objectif de rendement de la caisse de retraite est d'obtenir un taux de rendement annuel moyen (net de frais) qui excède d'au moins 4 % le taux d'augmentation de l'indice canadien des prix à la consommation à long terme.

La performance des gestionnaires de la caisse de retraite sera considérée comme satisfaisante si les rendements annualisés de l'actif qui leur est confié, calculés sur des périodes mobiles de 5 ans, excèdent les rendements des indices de référence selon les pourcentages suivants :

- Titres à revenu fixe : 0,50 %
- Titres de participation canadiens : 1,50 %
- Titres de participation étrangers : 1,50 %
- Immobilier: 0,50 %

POLITIQUE DE PLACEMENT

b) Portefeuille cible

Le Comité est responsable des décisions de répartition entre les différentes classes d'actifs qui sont confiées aux gestionnaires selon le portefeuille cible et les limites qui leur sont applicables. Ces limites, sur la base de la valeur marchande, sont décrites dans le tableau suivant :

Groupe d'actifs	Minimum	Cible	Maximum
Placement à court terme	0 %	2 %	5 %
Obligations	41 %	48 %	55 %
Actions canadiennes	11 %	15 %	19 %
Actions mondiales	17 %	21 %	25 %
Actions pays émergents	6 %	9 %	13 %
Immobilier	0 %	5 %	7 %

Les actifs de la caisse sont gérés par trois gestionnaires de portefeuille. La firme de gestion Hexavest a un mandat de gestion en actions mondiales et en actions des pays émergents, tandis que la firme Letko Brosseau a un mandat équilibré et gère les obligations et une partie du portefeuille d'actions. En ce qui concerne la gestion des actifs immobiliers, ils ont été confiés à la firme Bentall Kennedy.

Les actifs alloués à Hexavest sont fixés à 17 % et ceux de Letko Brosseau sont fixés à 78 %. Cependant, les actifs normalement alloués à Bentall Kennedy (5 %) seront investis de façon graduelle, durant la période de transition, ces actifs seront alloués à Letko Brosseau.

La répartition des actifs entre les trois gestionnaires est examinée au moins une fois par année de façon à s'assurer qu'elle se maintienne à peu près au niveau fixé initialement.

POLITIQUE DE PLACEMENT

Portefeuille cible (suite)

Letko Brosseau doit cependant s'assurer que les actifs sous sa gestion restent en tout temps à l'intérieur des bornes stipulées dans le tableau suivant :

Groupe d'actifs	Minimum	Cible	Maximum
Placement à court terme	0 %	3 %	6%
Obligations	52 %	61 %	70 %
Actions canadiennes	14 %	19 %	24 %
Actions mondiales	9 %	12 %	14 %
Actions pays émergents	2 %	5 %	7 %

Comme Hexavest utilise une gestion en caisses communes, les actifs alloués à leur fonds d'actions mondiales et leur fonds de pays émergents devront respecter les balises suivantes :

Groupe d'actifs	Minimum	Cible	Maximum
Actions mondiales	60 %	70 %	83 %
Actions pays émergents	17 %	30 %	40 %

PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
PLACEMENTS		
Effets à court terme		
Bons du trésor	1 912 950 \$	714 372 \$
Billets provinciaux et billets escomptés	699 275	489 428
	2 612 225	1 203 800
Obligations		
Obligations canadiennes		
Autres établissements fédéraux	5 530 192	3 039 740
Provinciales	13 575 271	13 471 211
Autres établissements provinciaux	7 468 351	7 927 190
Municipales	1 825 080	1 689 648
Autres établissements municipales	325 545	313 788
Corporatives	5 030 438	4 761 357
Obligations étrangères corporatives	351 773	607 391
	34 106 650	31 810 325
Titres adossés à des créances		
Mobilières		-
Immobilières	44 341	111 984
Divers	126 498	120 555
	170 839	232 539
Actions		
Actions canadiennes - par secteur d'activité		
Matériaux	2 133 548	2 167 742
Industries	2 642 649	2 383 823
Télécommunications	1 220 200	2 339 244
Consommation discrétionnaire	3 101 619	3 681 967
Biens de consommation de base	251 163	411 778
Énergie	2 897 896	3 445 326
Finance	2 777 856	4 309 344
Technologie de l'information	475 604	761 140
Services aux collectivités		351 828
	15 500 535	19 852 192

PLACEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2014

	2014	2013
PLACEMENTS (suite)		
Actions étrangères - par pays		
Etats-Unis	4 651 242 \$	3 722 392 \$
Allemagne	175 274	448 098
Australie	55 055	88 907
Danemark	349 762	381 516
Espagne	33 467	34 669
Finlande	49 956	20 834
France	1 266 673	1 213 539
Îles Cayman	155 685	120 400
Irlande	-	95 912
Japon	734 878	669 522
Pays-Bas	840 703	800 763
Royaume-Unis	490 368	1 242 809
Suède	60 360	55 979
Suisse	103 457	98 770
	8 966 880	8 994 110
AUTRES PLACEMENTS		
Fonds communs d'actions étrangères	23 541 493	18 407 222
Titres immobiliers canadiens:	1 004 615	
Sociétés en commandite étrangères	145 923	
	24 692 031	18 407 222
Placements, à la juste valeur	86 049 160 \$	80 500 188 \$
Placements, au coût	78 475 674 \$	71 850 486 \$

ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Dans le but de satisfaire aux exigences de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (Projet de loi n° 3) adoptée le 4 décembre 2014, une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 a été produite et déposée auprès de la Régie des rentes du Québec et de l'Agence du revenu du Canada.

Les résultats de l'évaluation actuarielle, soit le rapport actuariel au 31 décembre 2013 sont les suivants :

Approche de continuité

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	\$	\$
Valeur actuarielle de l'actif – avant transfert à la réserve		
Compte général	81 347 100 ¹	70 010 300
Provision actuarielle		
Participants actifs	26 373 800	26 113 200
Retraités et bénéficiaires	55 454 600	55 115 300
Anciens participants ayant des droits acquis	883 900	1 108 900
Cotisations volontaires	224 900	206 200
Total	82 937 200 ¹	82 543 600
Déficit actuariel – avant transfert à la réserve	(1 590 100)	(12 533 300)
Transfert du compte général à la réserve	7 241 400	
Valeur actuarielle de l'actif – après transfert à la réserve	74 105 700	70 010 300
Déficit actuariel – après transfert à la réserve	(8 831 500)	(12 533 300)
Ratio de capitalisation	89,4 %	84,8 %

¹ Si la modification à la disposition relative à l'indexation des rentes après la retraite pour le service crédité avant le 30 mai 2008 était considérée une modification réductrice de droits, l'actif devrait être réduit d'environ 3 130 000 \$ et la provision actuarielle devrait être augmentée d'environ 7 760 000 \$.

ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Approche de solvabilité

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
	\$	\$
Valeur actuarielle de l'actif	81 197 100 ¹	69 885 300
Provision actuarielle	94 624 300	102 282 700
Insuffisance de solvabilité	(13 427 200)	(32 397 400)
Degré de solvabilité	85,8 %	68,3 %

¹ Si la modification à la disposition relative à l'indexation des rentes après la retraite pour le service crédité avant le 30 mai 2008 était considérée une modification réductrice de droits, l'actif devrait être réduit d'environ 3 130 000 \$ et la provision actuarielle demeurerait inchangée.

Cotisation d'exercice

	Au 31 décembre 2013 (en % de la masse salariale)	Au 31 décembre 2012 (en % de la masse salariale)
Cotisation d'exercice ¹	18,6 %	20,0 %
Moins cotisations salariales	6 %	6 %
Cotisation patronale d'exercice	12,6 %	14,0 %

¹ Si la modification à la disposition relative à l'indexation des rentes après la retraite pour le service crédité avant le 30 mai 2008 était considérée une modification réductrice de droits, le coût normal demeurerait inchangé.

ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2013

Cotisations d'équilibre

Nature du déficit ou de l'insuffisance	Début période	Fin période	Cotisation d'équilibre annuelle	Solde continuité
Déficit technique	2012-12-31	2027-12-31	879 800 \$ ¹	8 831 500 \$

¹ Si la modification à la disposition relative à l'indexation des rentes après la retraite pour le service crédité avant le 30 mai 2008 était considérée une modification réductrice de droits, la cotisation d'équilibre annuelle devrait être augmentée d'environ 363 100 \$.

Veillez noter qu'en vertu du Règlement concernant le financement des régimes de retraite des secteurs municipal et universitaire, aucune cotisation d'équilibre n'est requise pour financer les insuffisances de solvabilité.

Ces cotisations d'équilibre sont en excédent des montants requis pour couvrir le coût normal résiduel. Toutefois, veuillez noter que 50 % des cotisations d'équilibre pour déficits actuariels techniques seront acquittées par un transfert de la réserve au compte général jusqu'à concurrence du montant de la réserve.

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, une évaluation actuarielle doit être produite au minimum tous les trois ans.

ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE

Les états financiers du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sept-Îles ont été établis par le Service des finances de la Ville de Sept-Îles et vérifiés par la firme Deloitte.

L'état de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont présentés aux pages suivantes.

ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE

ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Au 31 décembre	2014	2013
ACTIF		
PLACEMENTS		
Effets à court terme	2 612 225 \$	1 203 800 \$
Obligations	34 106 649	31 810 325
Titres adossés à des créances	170 839	232 539
Actions canadiennes	15 500 535	19 852 192
Actions étrangères	8 966 880	8 994 110
Fonds communs d'actions étrangères	23 541 493	18 407 222
Titres immobiliers canadiens	1 004 615	
Sociétés en commandite étrangères	145 923	
	86 049 160	80 500 188
CRÉANCES		
Cotisations à recevoir des salariés	26 632	23 925
Cotisations à recevoir des promoteurs	194 749	135 988
Assurance payée d'avance	7 153	7 153
Intérêt courus et dividendes	252 028	283 840
Taxes à la consommation	31 803	61 930
	512 365	512 836
ENCAISSE	674 265	402 950
	87 235 790	81 415 974
PASSIF		
DETTES DE FONCTIONNEMENT		
Prestations cessation d'emploi à payer	26 669	
Frais d'administration et de gestion	90 006	68 895
Cotisations payées d'avance des promoteurs	944 713	
	1 061 388	68 895
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
	86 174 402 \$	81 347 079 \$

ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014	2014	2013
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Revenus de placements		
Intérêts	1 289 936 \$	1 132 174 \$
Dividendes	994 073	824 265
Fonds communs	677 315	568 186
Gain sur cession de placements	5 947 482	3 012 677
	8 908 806	5 537 302
Variation des justes valeurs des placements	(1 071 928)	7 327 826
Gain sur taux de change	35 033	2 774
	7 871 911	12 867 902
Cotisations		
Salariés		
Services courants	715 532	693 450
Additionnelles	25 011	22 458
Promoteurs		
Services courants	1 496 796	1 640 817
Équilibre et départs	471 365	1 250 026
	2 708 704	3 606 751
Transfert provenant d'autres régimes	48 938	390 642
	10 629 553	16 865 295
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Frais d'administration (annexe A)	129 410	119 126
Gestion des placements (annexe B)	362 192	335 316
Prestations de retraite	5 085 348	5 019 703
Prestations de cessation d'emploi	225 280	54 322
	5 802 230	5 528 467
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	4 827 323	11 336 828
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, début de l'exercice	81 347 079	70 010 251
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS, fin de l'exercice	86 174 402 \$	81 347 079 \$

ÉTATS FINANCIERS DU RÉGIME DE RETRAITE

Renseignements complémentaires

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

Frais d'administration - Annexe A

	2014	2013
Honoraires professionnels		
Services actuariels	110 143 \$	100 574 \$
Audit du rapport financier	7 702	7 152
	117 845	107 726
Autres frais		
Assurance	7 153	7 153
Droits exigibles par la Régie des rentes	4 412	4 247
	11 565	11 400
	129 410 \$	119 126 \$

Gestion des placements - Annexe B

	2014	2013
Gestionnaires de portefeuille	259 484 \$	231 267 \$
Frais de transactions	16 416	11 894
Évaluation du régime	45 345	54 576
Garde de valeur et comptabilité	40 947	37 579
	362 192 \$	335 316 \$

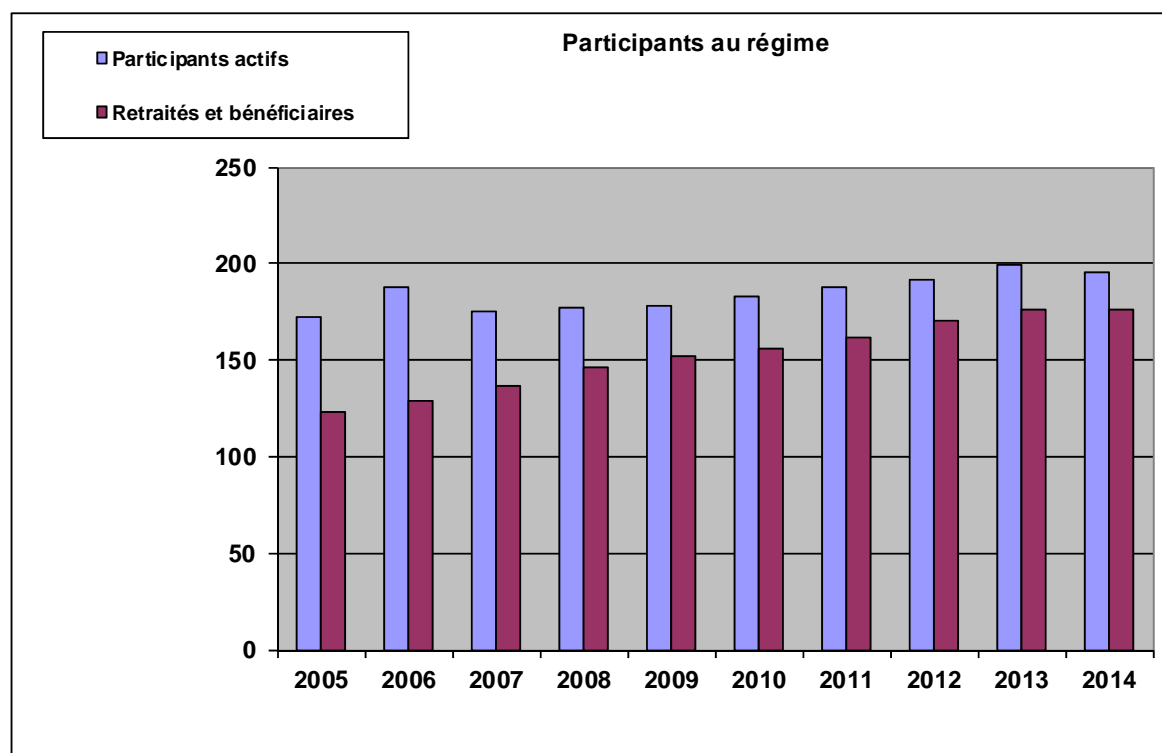
INFORMATIONS STATISTIQUES

A - Participants au régime

Participants actifs	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total	172	188	175	177	178	183	188	192	199	195

Participants non actifs	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Retraités et bénéficiaires	123	129	137	146	152	156	162	170	176	176
Rentes différées/suspens	11	9	9	11	10	19	21	20	27	30
Droit résiduels										5
Total	134	138	146	157	162	175	183	190	203	211

Total des participants	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	306	326	321	334	340	358	371	382	402	406

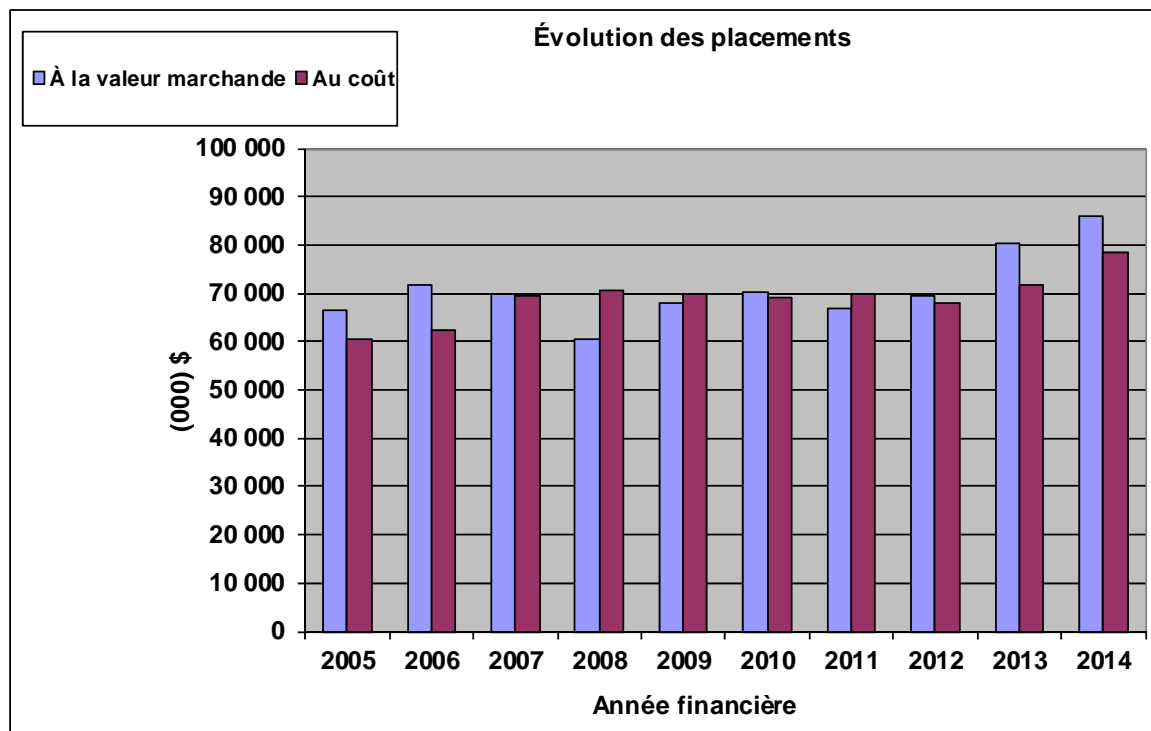


INFORMATIONS STATISTIQUES

B - Placements du régime (En milliers de dollars)

À la valeur marchande	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Effets à court terme	821	605	4 128	4 916	2 049	-	439	-	1 204	2 612
Obligations	31 460	30 671	30 437	28 151	26 654	28 120	27 352	27 083	31 810	34 107
Titres adossés à des créances					946	652	403	280	233	171
Actions canadiennes	24 913	26 096	15 707	10 253	16 574	18 780	16 020	17 276	19 852	15 500
Actions étrangères	9 266	14 375	19 516	17 084	21 817	22 840	22 754	24 759	27 401	32 508
Placements immobiliers										1 005
Sociétés en commandite étrangères										146
Total	66 460	71 747	69 788	60 404	68 040	70 392	66 968	69 398	80 500	86 049

Au coût	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total	60 579	62 180	69 554	70 588	69 957	69 204	69 693	68 073	71 850	78 475



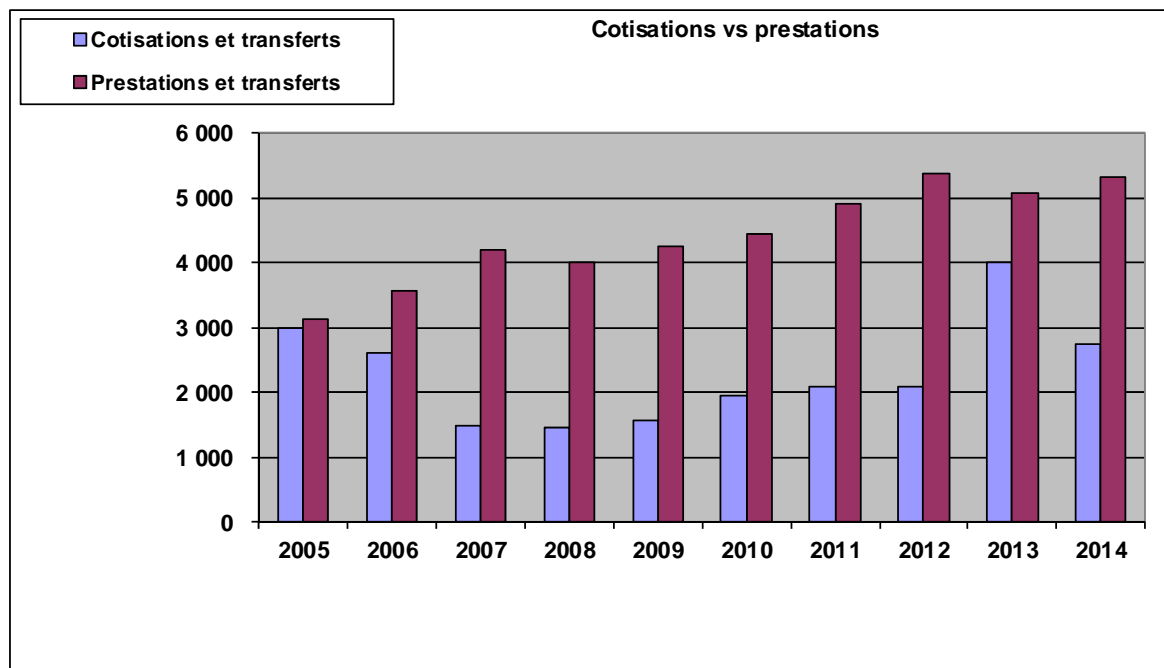
INFORMATIONS STATISTIQUES

C - Cotisations et transferts (En milliers de dollars)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Cotisations des salariés										
Services courants	500	562	551	548	587	599	626	643	693	716
Additionnelles	12	16	19	17	16	21	24	22	22	25
Cotisations des promoteurs										
Services courants	716	895	901	893	960	1 005	1 052	1 082	1 640	1 496
Équilibre	1 758	1 127	14			301	339	334	1 250	471
Transferts d'autres régimes					6	23	54	18	391	49
Total	2 986	2 600	1 485	1 458	1 569	1 949	2 095	2 099	3 996	2 757

D- Prestations (En milliers de dollars)

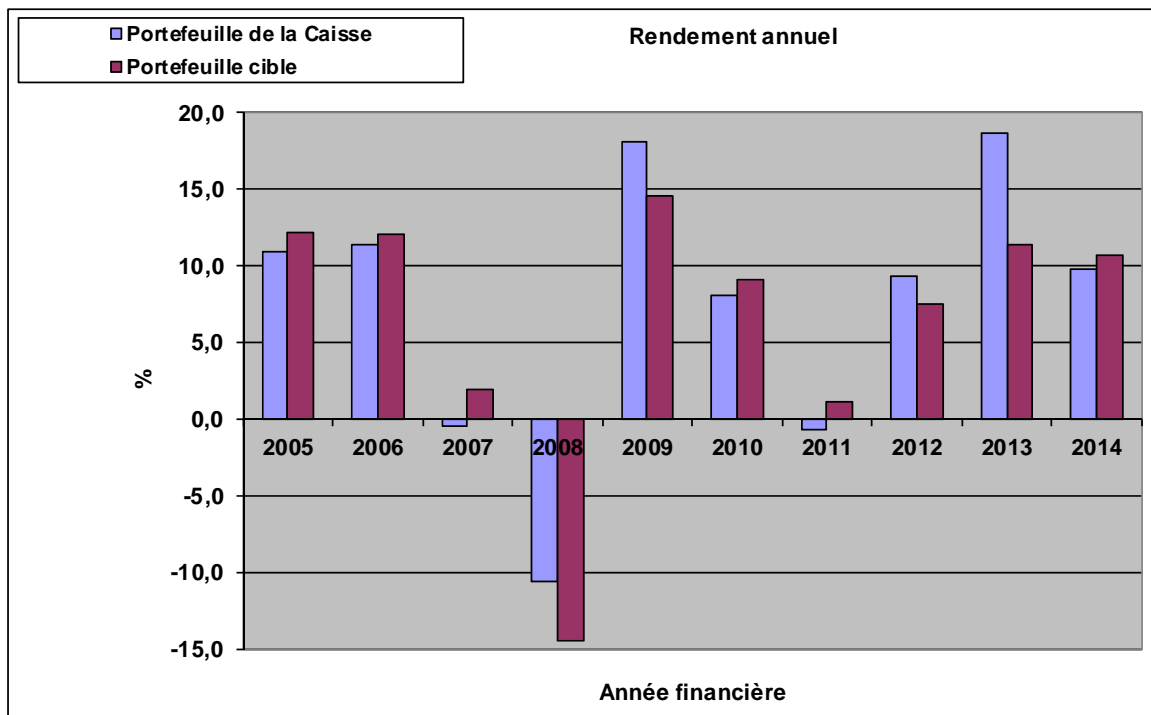
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prestations de retraite et décès	3 019	3 305	3 641	3 917	4 214	4 447	4 564	4 826	5 020	5 085
Prestations de cessation d'emploi	102	268	554	80	33	4	332	534	54	225
Total	3 121	3 573	4 195	3 997	4 247	4 451	4 896	5 360	5 074	5 310



INFORMATIONS STATISTIQUES

E - Rendement sur les placements

Rendement	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Portefeuille de la Caisse	10,90	11,40	-0,50	-10,60	18,04	8,10	-0,70	9,32	18,63	9,79
Portefeuille cible	12,13	12,00	1,90	-14,50	14,54	9,10	1,13	7,51	11,39	10,69
Valeur ajoutée	-1,23	-0,60	-2,40	3,90	3,50	-1,00	-1,83	1,81	7,24	-0,90



INFORMATIONS STATISTIQUES

F - Taux d'intérêt sur les cotisations et d'indexation des rentes

Taux	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Intérêt sur les cotisations	11,7	10,3	6,9	-0,1	1,8	4,4	7,7	5,0	8,2	11,9
Indexation des rentes *	0,9	0,0	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Coût de la vie **	1,8	2,2	2,0	2,2	2,3	0,3	1,8	2,9	1,5	0,9

* Applicable le 1^{er} janvier de l'année suivante

** Coût de la vie de l'année précédente selon le tableau 5 de l'IPC

